

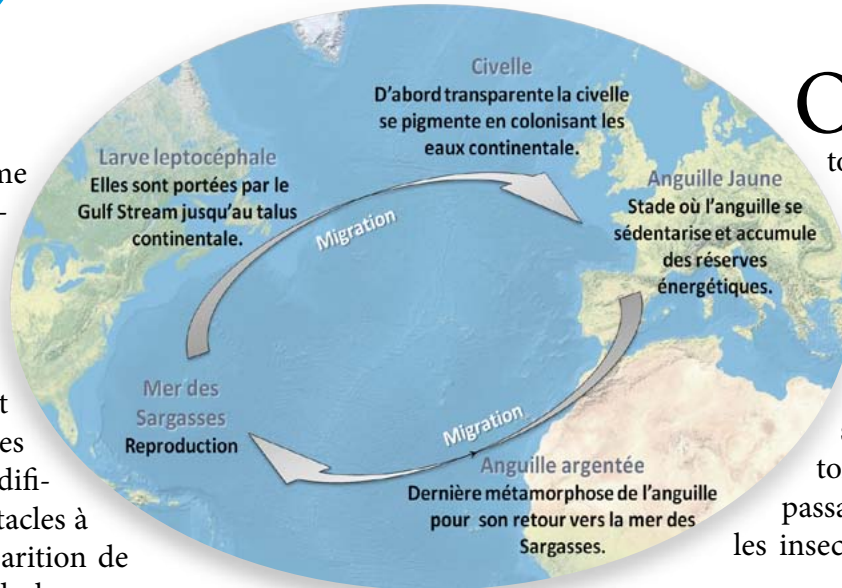
# A la découverte de l'Anguille



Grande migratrice, l'anguille contrairement au saumon se reproduit en mer, à 6 000 km de nos côtes, et croît en eau douce.

Protégée, au niveau Européen avec le règlement CE n°1100/2007 (septembre 2007) et au niveau national avec le Plan de gestion de l'Anguille (février 2010).

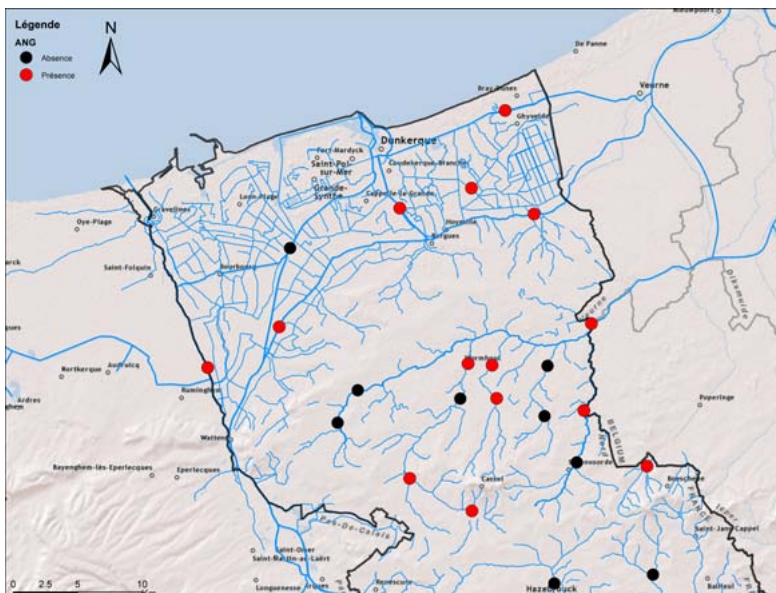
Menacée, inscrite comme une espèce en danger critique d'extinction dans la liste rouge de l'IUCN (2008). La population d'anguille européenne connaît un effondrement depuis les années 80. Les causes sont multiples : modification du Gulf Stream ; obstacles à la migration ; pêches ; disparition de ses habitats ; dégradation de la qualité de l'eau ; maladie ; braconnage ....



Opportuniste, l'anguille peut vivre dans tous les habitats continentaux (rivières, étangs, lacs, marais, canaux, estuaires ....). L'alimentation de l'anguille évolue pendant sa croissance, allant du plancton jusqu'au poisson, en passant par les crustacés, les insectes et les mollusques.

Mystérieuse, personne n'a pu encore observer la reproduction de l'anguille malgré les nombreuses recherches.

## L'anguille dans les Flandres



En 2010, la fédération de pêche du Nord a réalisé un suivi des populations d'anguille par pêche électrique sur les Flandres et l'Yser. Bilan mitigé, en effet, nous avons retrouvé de l'anguille sur les deux bassins versants, mais en faible quantité. Ce suivi se poursuit en 2011 et 2012 sur les autres bassins versants du département.



En complément de ce suivi, la Fédération réalise une enquête auprès des pêcheurs, vous la trouverez sur le site de la Fédération à l'adresse suivante : <http://www.peche59.com> Si vous observez des anguilles dans notre département n'hésitez pas à nous le signaler, cela nous aidera dans notre mission.

Contact : [fauconnet@peche59.com](mailto:fauconnet@peche59.com) ☎ 06 28 09 10 92